



Formulaire à remplir et à signer à la main

Entre les « Editeurs (Directeur-Gérants et Editeurs)» de *FPC/Formules* d'une part et l' « Auteur » d'autre part :

Nom : _____ Prénom : _____

Demeurant à : _____

Tel : _____ Courriel : _____

Il a été convenu ce qui suit :

1. Déclaration de garanties :

L'Auteur déclare expressément disposer des droits de propriété intellectuelle qu'il cède aux termes du Contrat. L'Auteur garantit également que sa contribution ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois et usages relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, l'injure, la vie privée, le droit à l'image, les droits de la personnalité et tous droits de tiers.

L'Auteur s'engage à obtenir les autorisations nécessaires à la reproduction des illustrations qu'il apporte aux fins de publication et à les transmettre aux Éditeurs de *FPC* et/ou *Formules*. Il garantit les Editeurs contre toute revendication ou éviction quelconque relative à ces illustrations.

2. Etendue de la cession :

L'Auteur cède aux Editeurs, qui y consentent pour eux-mêmes et pour ses ayants droit, ses droits (ci-après les (« Droits d'auteur »)) pour la reproduction de la Contribution publiée par *FPC* et/ou *Formules*. La cession est faite aux conditions suivantes:

Les Droits d'auteur cédés comprennent le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de mise à disposition du public, le droit de reprographie, le droit de prêt, le droit de représentation et de reproduction sonore, le droit d'adaptation et le droit de traduction de la Contribution sur tous supports, par tous procédés, et notamment par tous services de communication au public en ligne, par télédiffusion, par réseaux ou autres systèmes de télécommunication tels que l'Internet, sur tous supports, connus ou inconnus à ce jour, notamment papier et numérique, en tous formats connus ou inconnus à ce jour.

L'Auteur accepte que la Contribution fasse l'objet de modifications afin de répondre aux spécificités techniques des supports de son exploitation.

Cette cession est réalisée pour le monde entier et pour toute la durée de la protection légale d'après les législations tant françaises qu'étrangères ainsi que les conventions internationales. Elle est consentie à titre exclusif pour une durée de quinze (15) ans à compter de la date de signature du présent contrat.

Cette cession vaut tant pour une exploitation de la Contribution de l'auteur au sein du volume original de la revue que pour une exploitation individuelle de la Contribution sous une forme laissée à la liberté des Editeurs de *FPC* et/ou *Formules*.

3. Cession à titre gracieux :

L'Auteur consent expressément la cession de ses droits de reproduction et de représentation, et droits dérivés, sur les supports spécifiés au Contrat, pour la durée et le lieu spécifié, à titre gracieux, notamment en raison des conditions particulières d'édition de *FPC* et/ou *Formules* et

de leur finalité culturelle et éducative. La contrepartie de la présente cession étant: a) l'investissement financier et intellectuel réalisé par l'Éditeur ; b) le gain de notoriété que la publication papier ou électronique apportera à l'Auteur ; c) la mise à disposition de la version de l'Éditeur de la Contribution pour un usage personnel sur son site internet personnel, sur le site de son centre de laboratoire ou sur un site d'archivage approuvé préalablement par les Editeurs, **sous réserve de la mention de la première publication chez les Éditeurs** et du respect de la politique de l'éditeur en matière d'archives ouvertes.

L'Auteur recevra également un exemplaire de *FPC* et/ou *Formules* ainsi qu'une copie électronique au format *.pdf.

4. Aménagement de la Contribution et mise à jour des nouvelles éditions :

Le nom de l'Auteur devra toujours figurer comme auteur de la Contribution. Compte tenu des caractéristiques de *FPC* et/ou *Formules*, dans lesquels différentes contributions seront publiées, il est convenu que les Éditeurs pourront apporter des aménagements à la Contribution, sous réserve que ceux-ci soient préalablement soumis à l'Auteur. Les épreuves seront retournées aux Éditeurs avec le bon à tirer de l'Auteur. L'Auteur s'engage à apporter, à la demande des Éditeurs, les modifications nécessaires à sa Contribution pour que **celle-ci conserve son actualité** ou la convenance à son objet.

5. Résiliation du contrat de publication :

En cas de manquement d'une des Parties à ses obligations, le Contrat pourra être résilié par l'autre Partie, dans un délai de deux (2) mois suivant l'envoi d'une mise en demeure visant des manquements contractuels adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée infructueuse. En cas de résiliation avant la publication, l'Auteur recouvrera la jouissance de sa contribution et les Éditeurs seront dégagés de toute obligation vis-à-vis de l'Auteur. En cas de résiliation après publication de la Contribution, l'Auteur perdra sa jouissance de sa contribution qui deviendra la propriété exclusive des Editeurs.

Cette résiliation sera toutefois sans effet sur les cessions et autorisations consenties par l'Éditeur à des tiers en exécution du Contrat.

6. Attribution de compétence

Le présent Contrat porte validité du copyright dans le monde entier. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents dans le ressort du pays de publication de *FPC* et/ou *Formules*.

Fait et signé en deux exemplaires,
Pour *FPC/Formules*, le Directeur-Gérant
À New York, le 15 octobre 2013

L'Auteur,
A _____, le _____

[Signature]